

République Française  
DEPARTEMENT du RHONE

Métropole de Lyon

Commune de  
SATHONAY-CAMP

Nombre de conseillers : 29

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à dix-huit heures quarante-cinq,

Se sont réunis les membres du conseil municipal de la commune de Sathonay-Camp sous la présidence de Monsieur Damien MONNIER, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire  
Date de la convocation des membres du conseil municipal : le 12 novembre 2024

Etaient Présents :

Mesdames, Messieurs, MONNIER Damien, ROCHE Robert, DAMIAN Annie, BRENDDEL Christophe, BRET Marlène, SILVA Armandino, ROCHE Jean-Michel, BADACHE Geneviève, BONGIOVANNI Nicole, PEREZ Guy, AGGOUN Rita, FILANCIA Lucio, LAWSON-VAULEGEARD Brigitte, GAY Florence, GAUDENECHÉ Aline, JULIAT Sylvie, CLAUDIN David, PAYEN Guillaume, FRICHET Laetitia, DEFARGE Laurent, DUPONT Bernard, FONTAINE Myriam BOUDON Brigitte, DATICHE Gérard.

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Mme MOUNIER-LAFFOREST a donné pouvoir à A. SILVA

M. PYRAM a donné pouvoir à Robert ROCHE

M. ORLANDO a donné pouvoir à M. DUPONT

Mme MAAROUK a donné pouvoir à Mme BOUDON

M. FROMENT a donné pouvoir à Mme FONTAINE

Secrétaire : Lucio FILANCIA

Délibération n°2024-11-54

Publiée le 27 novembre 2024

Transmis à la Préfète du Rhône, le 27 novembre 2024

**Objet : Maintien du nombre d'adjoints à 7 adjoints et avancement du rang des adjoints au Maire**

Monsieur le Maire expose,



Accusé de réception en préfecture  
069-216902924-20241118-2024-11-54-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2024  
Date de réception préfecture : 27/11/2024

Considérant le décès de Madame Anne PERRUT, Première adjointe au Maire.

Le décès de l'adjoint provoque la cessation **immédiate** de ses fonctions, il peut être procédé à la convocation du conseil municipal en vue de l'élection du nouvel adjoint, ce poste étant désormais vacant.

Considérant qu'en cas de vacances, il y a lieu de désigner un nouvel adjoint, celui-ci est choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder ; article L.2122-7-2

Le conseil municipal doit délibérer :

- 1) sur le maintien du nombre d'Adjoints
- 2) sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint :
  - par principe, un nouvel adjoint prend rang après tous les autres ;
  - toutefois, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu dont le poste est devenu vacant
- 3) sur l'avancement du rang de l'adjoint au sein du tableau du conseil municipal

En vertu de l'article L.2122-14 alinéa 1<sup>er</sup> qui stipule que :« *Lorsque l'élection du maire ou des adjoints est annulée ou que, pour toute autre cause, le maire ou les adjoints ont cessé leurs fonctions, le conseil, s'il est au complet, est convoqué pour procéder au remplacement dans le délai de quinzaine* ».

Considérant l'avancement des adjoints

**Après en avoir délibéré le conseil municipal :**

- **Autorise** de maintenir le nombre d'adjoints à sept
- **Approuve** que le nouvel adjoint prenne le septième rang
- **Décide** d'avancer le rang des anciens adjoints d'une place
- **Soumet** la présente délibération à Madame La Préfète du Rhône

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : Néant

Ont voté pour : **29 voix**

**Adopté à l'unanimité**

Fait à SATHONAY-CAMP,  
Le 25 novembre 2024  
(Et ont signé les membres  
présents,  
Pour extrait conforme)

Le Maire,  
Damien MONNIER



Accusé de réception en préfecture  
069-216902924-20241118-2024-11-54-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2024  
Date de réception préfecture : 27/11/2024

République Française  
DEPARTEMENT du RHONE  
-----

Métropole de Lyon

Commune de  
SATHONAY-CAMP

Nombre de conseillers : 29

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à dix-huit heures quarante-cinq,

Se sont réunis les membres du conseil municipal de la commune de Sathonay-Camp sous la présidence de Monsieur Damien MONNIER, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire  
Date de la convocation des membres du conseil municipal : le 12 novembre 2024

Etaient Présents :

Mesdames, Messieurs, MONNIER Damien, ROCHE Robert, DAMIAN Annie, BRENDEL Christophe, BRET Marlène, SILVA Armandino, ROCHE Jean-Michel, BADACHE Geneviève, BONGIOVANNI Nicole, PEREZ Guy, AGGOUN Rita, FILANCIA Lucio, LAWSON-VAULEGEARD Brigitte, GAY Florence, GAUDENECHÉ Aline, JULIAT Sylvie, CLAUDIN David, PAYEN Guillaume, PYRAM Miguel, FRICHET Laetitia, DEFARGE Laurent, DUPONT Bernard, FONTAINE Myriam BOUDON Brigitte, DATICHE Gérard.

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Mme MOUNIER-LAFFOREST a donné pouvoir à A. SILVA

M. ORLANDO a donné pouvoir à M. DUPONT

Mme MAAROUK a donné pouvoir à Mme BOUDON

M. FROMENT a donné pouvoir à Mme FONTAINE

Secrétaire : Lucio FILANCIA

Délibération n°2024-11-55

Publiée le 27 novembre 2024

Transmis à la Préfète du Rhône, le 27 novembre 2024

**Objet : Election d'un adjoint au Maire**

Monsieur le Maire expose,

Vu la délibération précédente maintenant le nombre d'adjoints à sept.

Considérant le décès de la Première adjointe au maire ;

Considérant qu'en cas de vacances, il y a lieu de désigner un nouvel adjoint, celui-ci est choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder ; article L.2122-7-2

Considérant que la nouvelle adjointe élue en remplacement de celle qui a cessé ses fonctions prendra place au dernier rang du tableau des adjoints,

Après un appel de candidature, la candidate désignée est la suivante :

Pour le compte de la liste « Nous Sathonay ».

- Mme Florence GAY

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après.

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 29

À déduire (*bulletins blancs*) : 7

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 15

- Mme Florence GAY, pour la Liste « **Nous Sathonay** », a obtenu vingt-deux **(22) voix**.

Mme Florence GAY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjointe au maire au 7<sup>ème</sup> rang.

L'intéressée a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait à SATHONAY-CAMP,  
Le 25 novembre 2024  
(Et ont signé les membres  
présents,  
Pour extrait conforme)

Le Maire,  
Damien MONNIER



République Française  
DEPARTEMENT du RHONE

Métropole de Lyon

Commune de  
SATHONAY-CAMP

Nombre de conseillers : 29

En exercice : 29  
Présents : 25  
Votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à dix-huit heures quarante-cinq,

Se sont réunis les membres du conseil municipal de la commune de Sathonay-Camp sous la présidence de Monsieur Damien MONNIER, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire  
Date de la convocation des membres du conseil municipal : le 12 novembre 2024

Etaient Présents :

Mesdames, Messieurs, MONNIER Damien, ROCHE Robert, DAMIAN Annie, BRENDEL Christophe, BRET Marlène, SILVA Armandino, ROCHE Jean-Michel, BADACHE Geneviève, BONGIOVANNI Nicole, PEREZ Guy, AGGOUN Rita, FILANCIA Lucio, LAWSON-VAULEGEARD Brigitte, GAY Florence, GAUDENECHÉ Aline, JULIAT Sylvie, CLAUDIN David, PAYEN Guillaume, PYRAM Miguel, FRICHET Laetitia, DEFARGE Laurent, DUPONT Bernard, FONTAINE Myriam BOUDON Brigitte, DATICHE Gérard.

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Mme MOUNIER-LAFFOREST a donné pouvoir à A. SILVA

M. ORLANDO a donné pouvoir à M. DUPONT

Mme MAAROUK a donné pouvoir à Mme BOUDON

M. FROMENT a donné pouvoir à Mme FONTAINE

Secrétaire : Lucio FILANCIA

Délibération n°2024-11-56

Publiée le 27 novembre 2024

Transmis à la Préfète du Rhône, le 27 novembre 2024

**Objet : Modification du délégué titulaire auprès du SIGERLy**

Monsieur le Maire expose,

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Sathonay-Camp adhère au Syndicat Intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy).

Lors du conseil municipal en date du 5 octobre 2023, le conseil municipal a désigné Mme Anne PERRUT en tant que déléguée titulaire et M. Jean-Michel ROCHE en tant que suppléant.

En raison du Décès de Madame Anne PERRUT, adjointe au maire, en date du 2 octobre 2024, il convient de procéder à l'élection du délégué titulaire de la commune au sein de ce syndicat.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, la désignation est organisée au scrutin secret.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir désigner un représentant titulaire auprès du SIGERLy au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur le Maire propose de faire voter ce point à main levée,

Il est proposé au conseil municipal la candidature de Jean-Michel ROCHE en tant que délégué titulaire et de Miguel PYRAM en tant que délégué suppléant.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

- **Approuve** la candidature de Monsieur **Jean-Michel ROCHE** en tant que délégué titulaire et Monsieur **Miguel PYRAM** en tant que délégué suppléant de la commune au sein du SIGERLy.
- **Soumet** la présente délibération au visa de madame la Préfète.

*Ont voté contre : Néant*

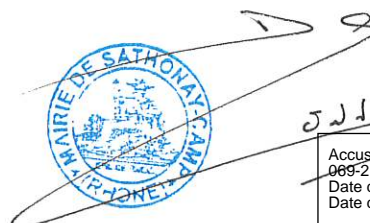
*Se sont abstenus : Néant*

*Ont voté pour : **29 voix***

**Adopté à l'unanimité**

Fait à SATHONAY-CAMP,  
Le 25 novembre 2024  
(Et ont signé les membres  
présents,  
Pour extrait conforme)

Le Maire,  
Damien MONNIER



Accusé de réception en préfecture  
089-216902924-20241118-2024-11-56-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2024  
Date de réception préfecture : 27/11/2024